Image not found or type unknown

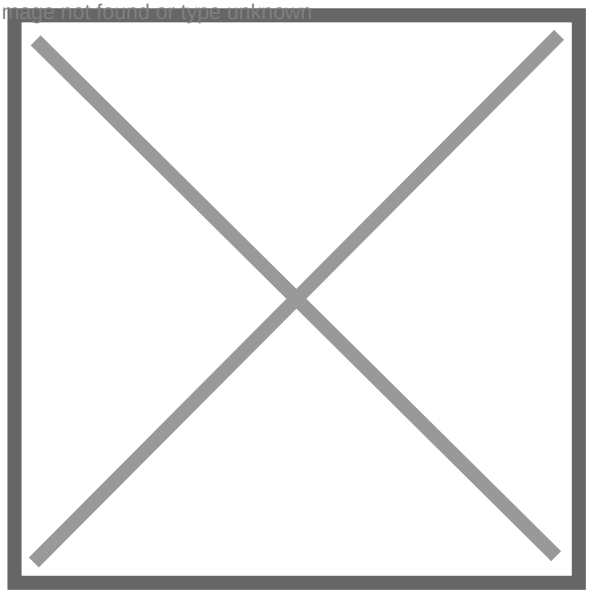

Engager une procédure de licitation

Par **JulieColme**, le **02/07/2019** à **11:09**

Bonjour Maître,

Mon ex-conjoint et moi sommes propriétaires en indivision d'un bien depuis 8 ans. Nous l'avons mis à la vente depuis notre séparation depuis plus d'un an (mai 2018).

Le bien déjà très atypique est proposé beaucoup trop cher, nous n'arrivons pas à trouver d'acquéreurs.

Je tiens à préciser que mon ex conjoint est celui qui souhaite le vendre à ce tarif.

Nous l'avons également confié à plusieurs agences depuis de nombreux mois et pour une fois nous avons une offre, certes beaucoup plus basse que ce que souhaite mon ex conjoint, mais une offre sérieuse et surtout sans conditions suspensives de financement.

Et mon ex-conjoint ne souhaite pas l'accepter alors que moi oui. Je précise que même avec cette offre plus "basse", nous pourrions récupérer l'équivalent de 150 000 euros chacun !

Je précise également que je suis la seule à gérer l'entretien de ce bien alors que nous n'y vivions plus ni lui ni moi.

Sa situation financière et professionnelle lui ont permis de racheter un nouveau bien dans lequel il vit depuis décembre dernier mais moi, je ne peux envisager aucun nouveau projet puisque je suis déjà trop endettée aux yeux des banques avec ce 1er crédit.

Je souhaite vraiment me libérer de cette situation très inconfortable et vraiment injuste.

J'aimerais savoir quelles sont les démarches à mettre en place afin de lancer une procédure

de licitation. Qui dois-je contacter ? Un avocat ? Par ou commencer ?
Puis-je simplement le "forcer" à accepter cette offre ou bien serons nous obligés d'en passer par une vente aux enchères ?

Merci par avance pour votre aide.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien à vous

Julie Colmenero
0647085575

Par **nihilscio**, le **02/07/2019** à **11:43**

Bonjour,
Si vous ne parvenez pas à vous entendre, il faudra saisir le tribunal de grande instance en vue d'une vente aux enchères et, pour commencer, prendre un avocat. Cependant cet avocat parviendra peut-être à faire accepter à votre ex-mari un prix en cohérence avec le marché.

Par **JulieColme**, le **02/07/2019** à **11:55**

Merci pour ce retour, je vais effectivement prendre contact avec un avocat dans un 1er temps.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés